

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) autorise mon enfant à participer au stage du samedi 13 juin 2026 et /ou 14 juin 2026.

Je décharge le professeur **Philippe Anota** ainsi que les responsables de **L'Espace danse « A Corps »** siège social: 8 rue de la Laure -03200 Vichy, de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel que mon enfant pourrait provoquer ou subir lors de ce ou ces cours.

Accueil des élèves: 30mn avant le début du cours afin de retirer vos cartes de stage.

L'accès des gradins et du gymnase est interdit aux parents et stagiaires.

Les cours ne sont pas publics

L'**Espace danse « A Corps »** ainsi que **Philippe Anota**, décline toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de l'école.

Les portables doivent être **IMPERATIVEMENT** éteints lors de l'entrée dans le studio de danse.

Il est interdit de prendre **des photos** ainsi que **des vidéos** durant les cours.

<p>RÈGLEMENT – STAGE DE DANSE CLASSIQUE Espace Danse « A Corps »</p>

Article 1 – Organisation

L'Espace Danse « A Corps » organise un stage de danse classique, encadré par des intervenants professionnels qualifiés.

Article 2 – Inscription

L'inscription est obligatoire et sera prise en compte uniquement à réception d'un dossier complet (bulletin d'inscription, chèque de règlement, autorisations nécessaires).

Article 3 – Paiement

Le règlement doit être effectué en totalité avant le début du stage.

Aucune participation ne sera acceptée sans règlement préalable.

Article 4 – Annulation / Remboursement

En cas d'annulation par le participant, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure dûment justifié.

En cas de désistement 10 jours avant la date du stage, une retenue de 50 % sera effectuée.

En cas d'annulation du stage par l'organisateur, les sommes versées seront intégralement remboursées.

Article 5 – Horaires

Les participants s'engagent à respecter les horaires du stage.

Tout retard pourra entraîner un refus d'accès au cours afin de ne pas perturber son bon déroulement.

Article 6 – Tenue et discipline

Une tenue de danse et coiffure adaptée est exigée.

Le respect des enseignants, des encadrants et des autres participants est indispensable.

Article 7 – Responsabilité

L'Espace Danse « A Corps » décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels.

Chaque participant doit s'assurer de son aptitude physique à suivre le stage.

EN CAS D'ACCIDENT :

Prévenir : M

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Je soussigné(e) autorise **les responsables de L'Espace danse « A Corps »**, à faire pratiquer les soins de première urgence sans attendre mon accord .

OUI

NON

EN CAS D'HOSPITALISATION

Je souhaite qu'il soit transporté à:

Contre-indications médicales ou allergies aux médicaments de l'enfant.

Article 8 – Assurance

Les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile (fournir une copie avec le dossier d'inscription excepté pour les danseurs de l'Espace danse « A Corps »).

Article 9 – Droit à l'image

Sauf opposition écrite, les participants (ou leurs représentants légaux pour les mineurs) autorisent l'Espace Danse « A Corps » et Philippe Anot, à réaliser et utiliser des images (photos, vidéos) à des fins de communication, sur tout support et pour une durée illimitée.

Article 10 – Mineurs

Ils restent sous la responsabilité des parents en dehors des horaires du stage.

Article 11 – Acceptation du règlement

Toute inscription au stage implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

DONNÉES INFORMATIQUES : Conformément au nouveau règlement européen du 25 mai 2018 sur la protection des données personnelles, j'accepte que les informations transmises lors de mon inscription au stage au sein de L'ESPACE DANSE « A CORPS » – 8 rue de la Laure à Vichy(03200) soient utilisées pour permettre à l'Espace Danse « A Corps » de me contacter et de m'informer de toutes les informations relatives aux stages et/ou événements liés à l'Espace Danse « A Corps ». En aucun cas, celle-ci ne divulguera mes données informatiques.

OUI

NON

Fait à Vichy, le

**Signature
Précédé de « Lu et Approuvé »**